COMMISSION
PÉNITENTIAIRE INTERNATIONALE

Berne, le 20 décembre 1927.

S. DE E. DAS RELAÇÕES EXTERIORES
SERVIÇO DE COMMUNICAÇÕES
-9. JAN. 1928
Nº 0096

N.P.

Remette carta e outros papeis
ao Dr. Candido Mendes.

Monsieur le Ministre,

Il y a quelques mois, j'ai été informé, par l'intermédiaire de Son Excellence le Ministre du Brésil à La Haye, M. Luis Guimaraes, du fait que le Gouvernement brésilien avait décidé d'adhérer à la Commission Pénitentiaire Internationale et que M. le Dr. Candido MENDES de ALMEIDA, Président du Conseil pénitentiaire du District fédéral, à Rio de Janeiro, était désigné pour faire la correspondance nécessaire à cet égard. Ayant appris cette nouvelle avec la plus grande satisfaction, je me suis empressé, après m'être renseigné ultérieurement auprès du Ministre du Brésil à La Haye, d'adresser à M. le Dr. Candido Mendes de Almeida une lettre dont la copie est jointe à la présente. Jusqu'à l'heure actuelle, aucune réponse à cette lettre ne m'est parvenue. Il me paraît donc qu'il faut craindre qu'elle s'est égarée ou, en tout cas, qu'elle n'est pas arrivée à son adresse par suite de quelque circonstance malencontreuse.

Je crois bien faire et j'ai l'honneur de présenter ladite copie à Votre Excellence, avec la prière que

A Son Excellence
le Ministre des Affaires Etrangères du Brésil,
Monsieur Octavio MANGADEIRA,

RIO DE JANEIRO.

S. DE E. DAS RELAÇÕES EXTERIORES
D. C. N. P. D.
12. JAN. 1928
Nº 00202

cette copie soit remise, par les soins du Ministère, entre les mains du destinataire, si possible. Au cas où, éventuellement, il ne serait pas possible, pour telle ou telle raison, de la lui transmettre, je serais fort heureux de recevoir les renseignements auxquels alors les circonstances donneraient lieu.

En attendant, je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Ministre, l'expression respectueuse de ma considération la plus parfaite.

J. Mouwandeba

Secrétaire Général de la Commission
Pénitentiaire Internationale.